

République française
COTE D'OR
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS
Commune de CRÉANCEY
21320 CRÉANCEY
Téléphone: 03 80 90 89 28
Télécopie: 03 80 90 89 71
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2011-033 - Séance du 10 novembre 2011

Nombre de Conseillers
- Afférents au Conseil: 10
- En exercice: 10
- Qui ont pris part à la délibération: 8

Date de convocation: 28 octobre 2011
Date d'affichage: 12 novembre 2011

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de BEAUNE et publication ou notification du 12/11/2011

Le dix novembre deux mille onze à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Denis BERTHOUX, Maire

Etaient présents:

BERTHOUX Denis, LUCOTTE Jean-Marc, GUERIN Patrick, CHOPIN René, CORNESSE Jean-Pierre, GIRARD François, PATRIAT Elisabeth, QUIGNARD Jean-Pierre

Absents : DESNOYER Fabrice, PAJOT Marc

Secrétaire: GUERIN Patrick

Objet : DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE VOIE COMMUNALE EN VUE DE SON ALIENATION

Le Maire informe le Conseil municipal des requêtes de Mr et Mme MAIRE Michel ainsi que Mr et Mme PAIN Jean-Michel qui souhaitent acquérir une portion de voie communale traversant leurs propriétés sises Rue Lucotte au bourg. Pour accéder à cette demande, le Maire rappelle qu'il est nécessaire de déclasser ce bien avant de procéder à son aliénation et que cette portion de voie doit être délimitée et référencée au cadastre par l'intervention d'un géomètre.

Le Conseil municipal de CREANCEY, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres,

EMET un avis favorable à cette demande,

DECIDE de demander le déclassement de cette parcelle de voie communale pour procéder à son aliénation,

SOLLICITE le concours des Services de l'Equipement afin de mener à bien cette opération,

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Fait, délibéré et signé en séance, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le Maire,
BERTHOUX Denis

Certifié exécutoire en application de l'article 1^{er} de la
loi n° 82623 du 22 juillet 1982 et du CGCT.
Acte publié le 15 octobre 2011

